



ARRÊTÉ N° 116/2026

Circulation interdite Sauf Riverains Interdiction de stationner Rue des Frères L'Hermite Les 03 et 04 Aout 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VEOLIA en date du 20 juillet 2026 d'interdire la circulation et le stationnement au droit du chantier rue des Frères L'Hermite pour la réalisation d'un branchement en eau potable.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement en eau potable, la circulation et le stationnement au droit du chantier seront interdits rue des Frères L'Hermite les 03 et 04 Aout 2026.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Source et la rue des Camélias

ARTICLE 3 : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 24/07/2026

Le Maire,

Philippe LANDURE

Publié le 29 juillet 2026.

